



# Le Parlement européen affiche son engagement pour la liberté de conscience

- 4 mai 2022

Par sa résolution du 3 mai, le Parlement européen affirme son attachement à la liberté de pensée, de conscience, de conviction et de religion, et appelle les institutions de l'Union européenne à la défendre dans leurs politiques internes et internationales.

Loin de le limiter à la « liberté religieuse », la résolution rappelle fort à propos que ce droit fondamental, protégé par le droit international, inclut « la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de fonder une religion ou une conviction, d'y adhérer, d'en changer ou d'y renoncer sans aucune contrainte », c'est-à-dire « la liberté d'adopter des vues théistes, non théistes, agnostiques ou athées et le droit à l'apostasie ».

## Persécutions contre les non-croyants

Le Centre d'Action laïque approuve vivement la réaffirmation de ce droit fondamental si souvent bafoué, et la dénonciation par le Parlement des « persécutions croissantes et (...) vagues sans précédent d'incitation au crime, d'actes de haine et d'assassinats » dont sont victimes les organisations non religieuses, laïques et humanistes.

Dans sa dénonciation du « fait qu'un nombre considérable d'individus et d'organisations de la société civile sont persécutés parce qu'ils remettent en cause, critiquent ou caricaturent des croyances religieuses de façon pacifique », le Parlement souligne à juste titre « que ces violations persistantes de leur liberté de pensée et d'expression ne souffrent aucune barrière géographique ou culturelle et se produisent même au sein des États membres de l'Union européenne ».

## violences au nom de la religion

L'accent est également mis sur la persistance des violences et la discrimination contre les femmes et les personnes LGBT+, fondées sur des motifs religieux, par des États mais aussi des acteurs non-étatiques.

Le Centre d'action laïque se joint à la condamnation de « tout acte ou toute incitation à la violence, à la persécution, à la contrainte et à la discrimination à l'encontre de personnes sur la base du genre ou de l'orientation sexuelle, y compris lorsque de tels actes ou incitations émanent de dirigeants religieux ou sont motivés par des considérations liées à la religion ou aux convictions ».

Comme le souligne la résolution, « la défense de la «tradition» ou de la «moralité publique» ne peut, en aucun cas, entrer en contradiction avec les dispositions relatives aux droits de l'homme auxquelles les États doivent se conformer ».

## **mettre fin aux lois contre le « blasphème »**

Le Centre d'action laïque, partenaire de la campagne « [End blasphemy laws](#) » lancée par Humanists International, se félicite de l'appel à l'Union « d'intensifier son dialogue politique avec tous les pays concernés en vue d'abroger » les lois pénalisant le « blasphème, l'hérésie, l'apostasie, la diffamation ou l'insulte à la religion », y compris parmi ses Etats membres.

Rappelons que Humanists International, dont le CAL est membre, a lancé une [campagne](#) pour exiger la libération de Mubarak Bala, président de l'Association humaniste du Nigéria, condamné à 25 de prison pour « blasphème » suite à un procès inique

Dans la continuité de l'Appel de Liège, le CAL promeut la laïcité, qui instaure et protège les valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité, et permet la coexistence paisible des opinions et conceptions philosophiques ou religieuses. La laïcité est garante de la liberté de conscience, fondement des droits humains.

(texte publié sur [laicité.be](#) le 4 mai)

### **CONTACT**

[contact@laicite-secularism.eu](mailto:contact@laicite-secularism.eu)

+32(0)2.627.68.24

[Cookies](#) - [Vie privée](#)

2022 © Réseau laïque européen | European Secularist Network